

Nouveau Réseau de Proximité : Et si on reparlait des doctrines d'emplois ?

Toulouse, le 4 novembre 2020

Lors du comité technique local du 2 novembre consacré au NRP 2021, la DRFiP 31 a produit tout un tas de pseudo-documents pour tenter de justifier l'injustifiable, à savoir la casse de sa propre administration.

Depuis des années, la CGT Finances publiques 31 a tenté d'analyser le processus de gestion des emplois au travers de l'idéologie de la direction qu'est le TAGERFiP. Mais d'année en année, les informations se sont raréfiées ne permettant pas de poursuivre ce travail. Travail important puisqu'il permet de suivre, service par service, le tableau des emplois et donc les emplois vacants pour, non seulement, le fonctionnement des services au quotidien mais aussi les droits et garanties des personnels au moment des mouvements de mutation.

Albert Camus aurait eu 107 ans cette année. Son œuvre mérite d'être relue, surtout lorsqu'on est agent des Finances publiques. Nous citerons cette phrase « Celui qui désespère des événements est un lâche, mais celui qui espère en la condition humaine est un fou ».

À la CGT nous sommes un peu fous, alors nous croyions que la bataille des emplois n'est pas vaine.

Vous trouverez donc quelques éléments d'analyse, réflexions et revendications autour de l'emploi et du NRP.

Même boulot mais pas même salaire!

Nous pourrions donner cette définition à doctrine d'emploi : ce qui permet aux différents services de répondre efficacement aux missions actuelles.

Sans mettre en concurrence les personnels, voici une compilation des données, communiquées par la direction, des différents centres des Finances publiques en charge du recouvrement de l'impôt :

CFP	Prise en charge nette (hors CF)	Recouvrement net (hors CF)	Emplois estimés selon la DRFiP 31
CFP 1	41 890 574	41 679 247	1B
CFP 2	49 931 843	49 648 427	2B
CFP 3	72 657 189	72 336 671	2B
CFP 4	18 782 169	18 632 205	1C
CFP 5	5 820 683	5 762 186	1B

On peut facilement constater deux choses :

- d'une part, les données fournies par notre direction pour justifier le nombre d'emplois transférés ne repose sur rien de tangible. Une fois encore, il n'y a jamais d'analyse du travail réel et le nombre d'agents transférés ne peut en aucun cas être rapproché des chiffres communiqués par la direction.
- d'autre part, catégorie C ou B, peu importe pour nos dirigeants, pour eux, l'important n'est pas là.

Qui n'a pas connu le mélange des genres au quotidien ? À savoir de multiples missions où chacun est amené à faire tout alors que la formation, les qualifications et les salaires ne sont pas les mêmes.

Si on prend la grille indiciaire des agents de la DGFiP au 1^{er} janvier 2020, **pour les seuls** agents de catégorie C et B, l'écart peut être de plus de 1 100 € brut par mois, soit plus de 14 000 € par an.

Catégorie, grade et échelon	Indice majoré	Salaire brut mensuel (hors primes)	
Agent administratif C1 - 1er échelon	327	1 532,32 €	
Contrôleur principal - 11ème échelon	587	2 750,68 €	
Différence	260	1 218,36 €	

Nb : la valeur du point d'indice au 1er janvier 2020 est de 4,6860 €, non revalorisé depuis le 1er février 2017.

On peut illustrer ce mélange des genres avec la gestion des hôpitaux. On trouve dans les documents les chiffres suivants :

Structure	Lignes de titres de recettes et sous art. de rôle	Nb de lignes de mandats de marché	Nb lignes de mandats paie	Emplois estimés selon la DRFiP 31
Hôpital 1	12 130	4 190	10 629	2B
Hôpital 2	8 084	876	3 756	2 B ou C

Pire, la direction balbutie dans ses « estimations » d'emplois, puisqu'en un an et le départ d'une collègue, la gestion de l'hôpital de Muret passe à deux emplois, au lieu de trois au CTL du 8 octobre 2019. Il en est de même pour la gestion du syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch, estimée à deux emplois au CTL du 18 novembre 2019 et plus qu'un emploi au CTL du 2 novembre 2020.

Cela confirme que la direction joue les apprentis sorciers et ne cherche pas à améliorer les conditions de travail des personnels dans le cadre du NRP puisqu'elle s'appuie, avec l'aval des chefs de postes, sur les effectifs réels pour exercer les missions et non sur les emplois et qualifications nécessaires à l'exercice des missions. En bref, une gestion dont le seul but est de réaliser des économies.

La CGT Finances publiques 31 revendique :

- l'arrêt du NRP et un moratoire sur les services des Finances publiques en Haute-Garonne ;
- la transparence sur la gestion des emplois avec la transmission à chaque service du TAGERFiP, des effectifs réels et des organigrammes fonctionnels;
- un plan de qualification à la hauteur de la reconnaissance des qualifications des personnels ;
- une revalorisation immédiate du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes accumulées :
- un minimum de rémunération à 1 800 € mensuels bruts ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- le passage aux 32 heures hebdomadaires.